

L'ANCIEN CORPS DE GARDE

RENE REISS

Sur l'extrait du plan de 1753 ci-dessous figurant le carrefour au centre du bourg, on voit à droite un petit bâtiment de forme carrée : c'est l'ancien corps de garde. Situé à cet endroit stratégique, il permettait d'avoir une vue sur chacune des trois portes de la ville : le Marxthor en direction de Bouxwiller, le Zehnthor en direction de Dossenheim et le Buhlthor en direction de Weiterswiller. « *Il y a à peine cent pas à parcourir pour atteindre l'une ou l'autre des trois portes.* » Une source située dans la « *Wissgass* », à 477 mètres du corps de garde, alimentait la fontaine située vis-à-vis. Avant la Révolution, les bourgeois étaient d'astreinte à tour de rôle pour monter la garde. Il s'agissait de patrouiller plusieurs fois en cours de nuit afin de contrôler la fermeture réglementaire des cabarets, de vérifier le respect du couvre-feu et d'interpeller d'éventuels rôdeurs. En cas d'incendie, on doublait immédiatement le nombre de gardes pour prévenir les vols.

Le corps de garde était équipé d'une table avec deux bancs et des lits dont les draps étaient changés tous les mois. S'y trouvaient également : un chandelier pour l'éclairage dont la commune adjugeait la fourniture de mèches et d'huile, une cruche pour la soif, un balai pour la propreté, une hache et un brancard pour fendre et porter le bois, la commune fournissant une corde de bois de chauffage et trois chandelles par jour.

Après la Révolution, c'est la garde nationale locale qui se chargea de la surveillance. En 1803, la commune instaura un règlement qui interdisait aux citoyens et aux jeunes gens de se rendre au poste de garde s'ils n'étaient pas de service. Il arrivait en effet fréquemment qu'il fût occupé jusqu'à minuit, surtout en hiver, de sorte que les hommes de garde n'y trouvaient plus de place. Les contrevenants étaient convoqués devant le tribunal de police et punis d'une amende.

Lors de l'occupation alliée en 1816, les troupes étrangères stationnées dans la commune exigèrent l'érection de deux guérites qui seront revendues... en 1845.

Tous les jours, quatre hommes y compris le caporal, montaient la garde et étaient relevés le lendemain au soir. Outre les hommes de garde, il y avait une patrouille de quatre hommes - mais seulement de nuit - qui, avec les premiers et sous la direction de l'officier de poste, faisaient à diverses heures de la nuit, des rondes dans l'intérieur de la commune et en cas de besoin dans la banlieue.

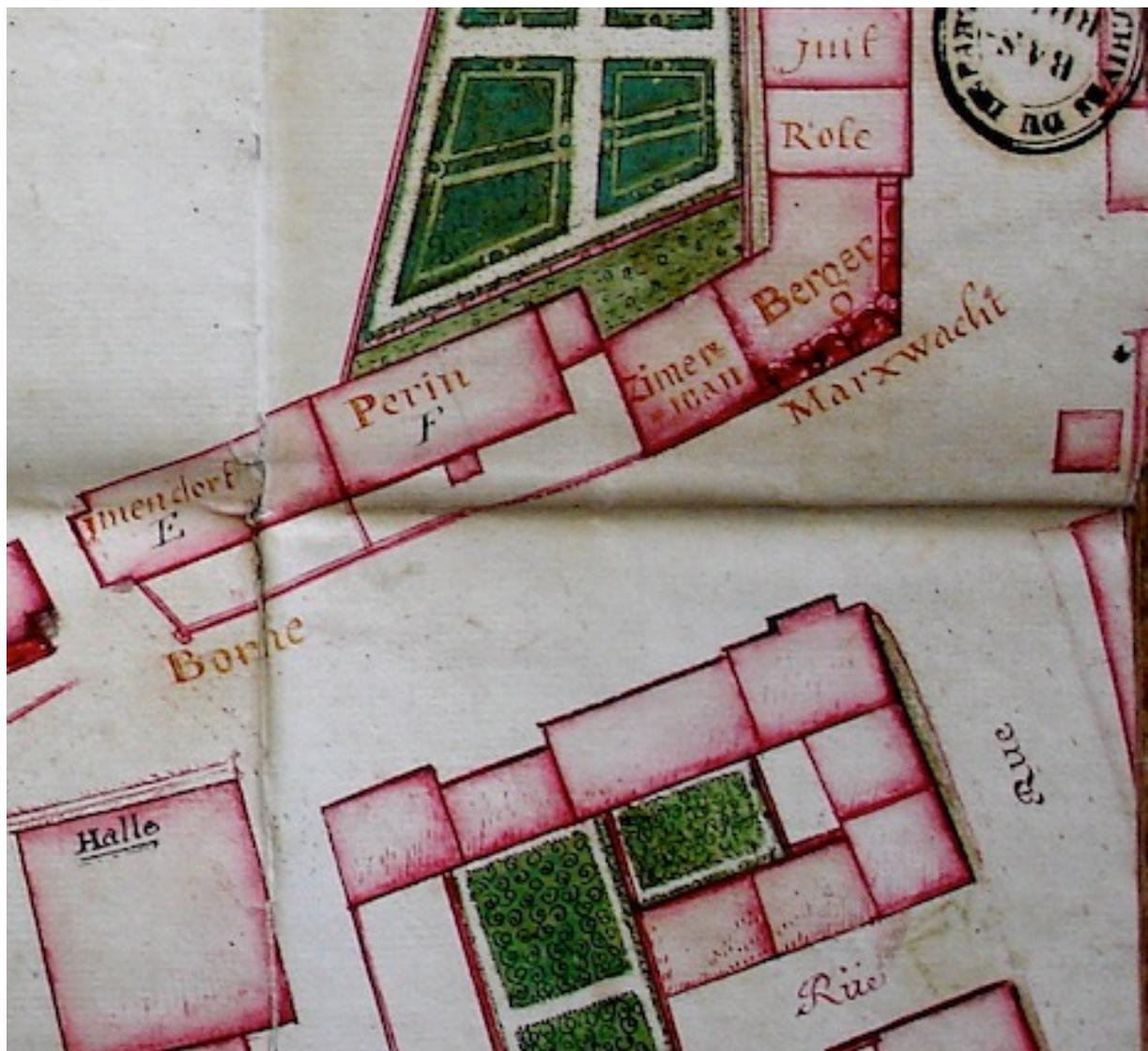
En 1831, le corps de garde n'étant pas assez spacieux et par ailleurs « *très délabré et en très mauvais état* », le Conseil municipal envisagea de l'installer dans le vaste vestibule de la mairie avec une prison « *qui manque dans la commune* ». Mais ce projet ne semble pas avoir été exécuté. En 1836, la commune décida même l'acquisition de deux... hallebardes.

Le 6 avril 1841, le Conseil municipal opta pour la construction d'un nouveau corps de garde sur un autre emplacement, l'ancien étant trop vétuste et « *en saillie sur l'alignement de la route* ». Suite à une proposition de l'architecte d'arrondissement du 3 octobre, « *considérant que le corps de garde de Neuwiller est en très mauvais état et qu'il est indispensable de le reconstruire à neuf, que l'emplacement le plus convenable pour cette reconstruction est la place à côté de la porte à démolir* » (Zehnthor), il vota en faveur de sa démolition. Le 8 mars 1842, il autorisa sa destruction - son aspect étant jugé « *hideux* » - par un adjudicataire chargé de récupérer les matériaux « *dans un court délai* ».

Le 17 mai 1842, le Conseil municipal accepta la proposition du Maire d'acquérir le jardin potager de la veuve Schambourg et de sa fille au prix de 360 F (superficie : 1,52 ares) pour y asseoir la nouvelle construction. L'enquête de commodo et incommodo nota l'opposition du dénommé Siegrist, mais le Conseil passa outre. La Préfecture donna donc son feu vert le 7 juillet et autorisa la commune à acquérir le terrain projeté, « *considérant que l'ancienne place où était situé l'ancien corps de garde à Neuwiller fait partie de la route départementale et que la commune ne serait pas autorisée à y élever une nouvelle construction.* » Elle conditionna néanmoins la réalisation de cette acquisition « *qu'après la démolition projetée de la grande tour ou l'ancienne porte de Neuwiller* ». Par cette autorisation, la commune avait les mains libres : elle approuva le plan et le devis de l'architecte dès le 2 août.

En attendant l'achèvement de la nouvelle construction, une maison particulière fut louée pour un loyer de 50 F/an. Le 10 mai 1843, les travaux étaient « *fort avancés* » et évalués à 2 250 F.

ADBR 8E322/D1 – D2 – D5 – D6 - H3 - L1 – M1 - N27 – N30 – S1
ADBR 20P/TC177



Plan de 1753, ADBR G5490



Le bâtiment du nouveau corps de garde est aujourd'hui occupé par la pharmacie Luttenschlager.